

Je voudrais attirer l'attention du ministre sur le mandat que Parcs Canada donne à l'entrepreneur, qui doit s'y conformer pour l'embauche des maîtres nageurs des parcs nationaux, ailleurs qu'à l'Île-du-Prince-Édouard. Pour le parc national du Cap-Breton, le mandat prévoit que, dans la sélection des membres de la patrouille de surveillance de la plage, l'entrepreneur doit s'assurer qu'il donne la préférence . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député désire-t-il poser une question?

M. Gass: Madame le Président, le ministre a dit qu'il n'y avait aucune préférence. Pourquoi les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard n'ont-ils pas la préférence comme c'est le cas dans les autres provinces? Ailleurs, le mandat que Parcs Canada donne aux entrepreneurs précise que les personnes embauchées doivent habiter dans la province.

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement): Madame le Président, en ce qui concerne l'emploi de personnes de l'Île ou de l'extérieur, la situation est la même. Par le passé, des gens venus d'autres provinces ont travaillé dans le parc. C'est toujours le cas, puisque l'on continue d'employer des personnes de l'extérieur de l'île.

Le député a mentionné les autres parcs. Je lui ai dit plus tôt que j'avais reçu des avis contradictoires sur ce qui se passait dans les autres parcs, par comparaison avec celui de l'Île-du-Prince-Édouard. Je ne veux pas l'induire en erreur et c'est pourquoi je ne veux ni confirmer ni contredire ce qu'il vient de nous dire. Comme j'ai reçu des avis contradictoires, je voudrais m'assurer que mes renseignements sont exacts avant de lui répondre. C'est pourquoi je préfère attendre.

* * *

LE BILINGUISME

LE PROGRAMME KATIMAVIK—LE REFUS D'ENGAGER UN ANGLOPHONE

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, la semaine dernière je demandais en Chambre au secrétaire d'État ce qu'il avait voulu dire, dans un discours à un auditoire francophone, lorsqu'il a annoncé l'intention de faire du Canada un État français, et il n'a pas bien répondu à ma question.

Par une annonce insérée récemment dans un journal de Peterborough, le ministre demandait aux étudiants ou à d'autres personnes de solliciter du travail dans le cadre du programme Katimavik, destiné à rapprocher anglophones et francophones pour qu'ils puissent mieux se comprendre. La condition était que les postulants fussent disposés à devenir bilingues. Je demande au ministre pourquoi son haut fonctionnaire a refusé du travail à un anglophone qui ne savait pas le français et demandait un emploi dans le cadre du programme Katimavik pour travailler en Ontario?

● (1440)

[Français]

L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État): Madame le Président, le programme Katimavik a un objectif très particulier,

Questions orales

savoir mettre en contact les Canadiens et les Canadiennes de toutes les régions du pays, les uns avec les autres, de manière à ce qu'ils apprennent la diversité du Canada et utilisent la possibilité qui leur est offerte de travailler dans des collectivités différentes de leur milieu de vie habituel ou quotidien de manière à ce qu'ils puissent s'impliquer directement dans la diversification de notre pays. Lorsqu'on demande à l'étudiant, ou à l'étudiante, de démontrer son intérêt pour l'autre langue officielle, ceci permet de le diriger dans l'une ou l'autre des collectivités de manière à ce qu'il puisse communiquer avec son entourage.

Le but du programme Katimavik en soi n'est pas d'offrir des cours dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada, mais de permettre aux jeunes qui y participent de se familiariser avec la diversité du Canada dans un contexte de communication avec les milieux dans lesquels ils sont appelés à travailler. Cependant, si le jeune n'a pas de disposition ou de volonté particulière à cet égard, il est dirigé à ce moment-là dans un milieu de langue officielle identique à la sienne.

[Traduction]

M. Domm: Madame le Président, le ministre a délibérément évité de répondre à la question.

* * *

L'EMPLOI DES JEUNES

ON DEMANDE QUE LES FONDS PUBLICITAIRES SOIENT CONSACRÉS À LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Je lui ai demandé la semaine dernière s'il voulait envisager la possibilité d'utiliser une partie de son budget publicitaire pour faire travailler des étudiants, au lieu de consacrer des centaines de millions à de la propagande en faveur de programmes gouvernementaux. Le premier ministre a dit que ma question était stupide. Je lui demanderai donc aujourd'hui pour quelle raison il augmente encore un budget publicitaire déjà exorbitant, en annonçant l'intention de recourir aux dollars d'influence pour la promotion d'un budget que les Canadiens ont déjà reconnu pour ce qu'il est? Le premier ministre ne veut-il pas songer à utiliser une partie de ces crédits de publicité, une partie des 800 ou des 400 millions de dollars publicitaires, pour la création d'emplois au profit de nos jeunes? Madame le Président, il ne s'agit pas là d'une question stupide mais d'une proposition constructive faite par l'opposition.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député a déjà entendu maintes fois le ministre des Finances ainsi que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration répondre que près de la moitié de l'argent que nous consacrons à la création directe d'emplois ou au recyclage est affecté aux jeunes. Donc, je vois mal ce qui permettrait de dire que le gouvernement ne s'occupe pas des jeunes.